



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 29 FEVRIER 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 25/02/2020

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - M. Fabien TEMPIER - Mme Catherine ESTABLIE.

Représentées : Mme Henriette TURCO a donné pouvoir à Mme Josiane DEFLAUX,
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS.

Absentes excusées : Mme Fabienne GATIMEL - Mme Monique AUBERT.

Absent : M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : M. Fabien TEMPIER.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2019.

Décision Municipale N°2020-01 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption relatif aux parcelles suivantes : AK 300 369

Décision Municipale N°2020-02 : LOCATION LOGEMENT, SIS 61 B PLACE DE L'HORLOGE, 1^{er} FEVRIER 2020.

DECIDE qu'un bail d'habitation est établi pour la location du logement communal 61 B Place de l'Horloge à Ménerbes. La location prend effet au 1^{er} février 2020 pour une durée de 6 ans. Le loyer mensuel est fixé à 153.00 euros.

Décision Municipale N°2020-03 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la cession d'un fonds de commerce, 16 avenue Marcellin Poncet à Ménerbes.

Délibération N°2020-04 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La loi 2004-811 du 13 août 2004 fixe la réglementation relative à la création des plans communaux de sauvegarde. L'article L.2211-1 du CGCT dispose que le Maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde et il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la commune.

APPROUVE à l'unanimité le Plan communal de sauvegarde.

Délibération N°2020-05 : PRESTATION DE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI).

Vu la délibération n°165-2019 du 16 décembre 2019 concernant la création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI), les communes doivent assurer les contrôles et le maintien en condition opérationnelle des points d'eau incendie (PEI), une année sur deux, en alternance avec la reconnaissance opérationnelle assurée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, **APPROUVE** à l'unanimité, la convention de prestation proposée par La Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon pour 4 ans, sur la base de 40.30 € ht par point d'eau.

Délibération N°2020-06 : INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX PAR DECISION DE LEUR ASSEMBLEE DELIBERANTE INDEMNITE 2019.

APPROUVE à l'unanimité, de verser une indemnité de conseil d'un montant de 597.06 € brut, au comptable du Trésor au titre de l'année 2019.

Délibération N°2020 : CONVENTION AVEC la société DOLCE Ô Service, filiale de SUEZ, POUR LA POSE D'UNE ANTENNE DE TELE-RELEVÉ SUR LE TOIT DU FOYER SPORTIF. AJOURNEE

Délibération N°2020-07 : DEMANDE DETR 2020 : CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES.

DEMANDE à l'unanimité, l'attribution d'une aide financière auprès de l'État, au titre de la DETR 2020, pour le projet de construction d'un garage et atelier pour les services techniques.

Délibération N°2020-08 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES FORESTIERES DES CHAUFFERIES PUBLIQUES ET RESEAUX DE CHALEUR DU TERRITOIRE DE LA CHARTE FORESTIERE LUBERON LURE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'opportunité d'intégrer un groupement de commande visant à mutualiser l'approvisionnement en plaquettes forestières des chaufferies publiques sur le territoire de la Charte forestière Luberon Lure, entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon désigné coordonnateur et les collectivités et autres pouvoirs adjudicateurs désignés dans la convention constitutive du groupement.

APPROUVE à l'unanimité, le projet de convention de groupement de commandes.

Projet de délibération N° 2020-09 : PROGRAMME ONF DES TRAVAUX EN FORET COMMUNALE POUR 2020.

Monsieur le Maire présente le programme d'actions et de localisations des travaux en forêt communale à effectuer en 2020, pour un montant de 8 060,00 € HT.

APPROUVE à l'unanimité, le programme de travaux en forêt communale pour 2020.

Délibération N°2020-10 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ECOLE : ATELIER D'ECRITURE DE CHANSONS.

APPROUVE à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'école.

Délibération N°2020-11 : DEMANDE DE SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS DE DIVERS ORGANISMES.

APPROUVE à l'unanimité les sommes ci-dessous :

ORGANISMES	Votée en 2019	Demandée pour 2020	Voté pour 2020
AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques	0 €	Non chiffrée	0 €
ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)	141,26 €	141,26 €	141,26 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	0 €	Non chiffrée	0 €
COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORET	304,00 €	303,00 €	303,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	0 €	300,00 €	0 €
PREVENTION ROUTIERE (1 an sur deux)	0 €	200,00 €	0 €
LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	3 371,00 €	2 925,00 €	2 925,00 €
BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	38,00 €	38,00 €	38,00 €
SPA VAUCLUSIENNE	748,69 €	752,85 €	752,85 €
FONDATION DU PATRIMOINE	120,00 €	120,00 €	120,00 €

Délibération N°2020-12 : ETUDE POUR LA REFECTION DES BERGES ET DU PONT SAINT PAOU.

Suite aux intempéries du 1^{er} décembre 2019 qui ont détruit les berges et le pont du Chemin rural du Saint-Paou.

APPROUVE à l'unanimité, la proposition du Bureau d'Etudes Ingénierie 84 de Cavaillon relative à l'étude relative à la réfection des lieux, pour un montant de l'étude est de 3 500 € HT.

Délibération N°2020-13 : ETUDE D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE MARCELLIN PONCET.

Il est nécessaire d'engager une étude pour l'aménagement de l'avenue Marcellin Poncet.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité, la proposition de l'entreprise ELLIPSE de Cavaillon relative à cette étude pour un montant de 9 120,00 € HT correspondant à 4,8% du montant des travaux estimés à 190 000 € HT.

Délibération N°2020 : ETUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE.

AJOURNEE

Délibération N°2020-14 : REPRISE DE SEPULTURES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL.

Dans le cadre de la continuité des travaux de reprise de sépultures engagés depuis plus de 3 ans par la Commune, il convient de choisir une entreprise pour effectuer le travail de mise à l'ossuaire (exhumations, réductions de corps, ré-inhumations),

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité, la proposition des Pompes funèbres GOUA de Robion pour un montant de 24 482,08 € HT.

Délibération N°2020-15 : ACCEPTATION DE DONS POUR LA REALISATION D'UN MURET DE PROTECTION RUE SAINT-ESTEVE.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTTE à l'unanimité, les dons des riverains de la rue Saint-Estève, pour un montant de 6 625,57 €.

Délibération N°2020-16 : PROPOSITION DE CLASSEMENT DE TROIS OBJETS MOBILIERS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles propose de classer au titre des Monuments historiques trois éléments appartenant à la Commune, à savoir :

- Tableau « Sainte Catherine d'Alexandrie », 17^{ème} siècle, hauteur 122cm, longueur 171cm, huile sur toile, peintre Guillaume-Ernest Grève,
- Paire de reliquaires, 17^{ème} siècle, hauteur 57cm, longueur 70cm, bois doré, *conservés dans l'église Saint-Luc ;*
- Trois panneaux de boiseries polychromées, corniches et couronnements, démontés de la chapelle Notre Dame des Grâces, 18^{ème} siècle, hauteur 245cm (hors couronnement), longueur 112cm, bois, *conservés dans la chapelle Saint-Blaise.*

Le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD à l'unanimité, sur la proposition de classement, au titre des Monuments historiques, des trois éléments ci-dessus mentionnés.

La séance est levée à 17H30.

Fait à Ménerbes, le 4 Mars 2020



Le Maire,

Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 23 MAI 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 18/05/2020

La séance est ouverte à 11h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire sortant de la Commune de Ménerbes.

Dans le contexte de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19) :

En application de l'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui permet de décider que la réunion du Conseil municipal peut se dérouler sans public afin de faciliter le respect des mesures barrières et la distanciation sociale et,

En application de l'article L.2121-18 du CGCT, qui permet le huis clos,

L'assemblée approuve le huis clos.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN – M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Chantal BASIN – Mme Catherine ESTABLIE – M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Secrétaire de séance : Madame Tephén PITOT

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 29 Février 2020, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2020-17 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AP 386-387-388-431-440-576-577-83.

Décision Municipale N°2020-18 : LOCATION LOGEMENT, SIS 123 A AVENUE MARCELLIN PONCET, au 1^{er} AVRIL 2020.

DECIDE qu'un bail d'habitation est établi entre la commune et Monsieur Fortunato Antoine PETTI pour la location du logement communal 123 A Avenue Marcellin Poncet à Ménerbes.

Décision Municipale N°2020-19 : LOCATION LOGEMENT, SIS 61 A PLACE DE L'HORLOGE, au 1^{er} MAI 2020.

DECIDE qu'un bail d'habitation est établi entre la commune et Madame Audrey BAEZA pour la location du logement communal 61 A Place de l'Horloge à Ménerbes.

Décision Municipale N°2020-20 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AT 146.

Décision Municipale N°2020-21 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AN 160 à AN 169 et AN 527.

Délibération N°2020-22 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

En application des articles L. 2121-7 et L.2122-8 CGCT,

Le Conseil Municipal réuni, Monsieur Alain JOUBERT-BOMPARD, doyen d'âge, a pris la Présidence.

Les 15 conseillers municipaux nouvellement élus sont installés dans leurs fonctions :

- M. RUFFINATTO Christian
- M. ARIAS Eric
- Mme BASIN Chantal
- Mme BERNARD Muriel
- M. CAILLE Gilles
- M. CHABERT Bruno
- Mme DEFLAUX Josiane
- Mme ESTABLIE Catherine
- M. JOUBERT-BOMPARD Alain
- M. LERNOUT Yves
- M. MARTIN Yannick
- M. MERLE Patrick
- Mme PITOT Tephén
- Mme REY-MILLWARD Michelle
- Mme TURCO Henriette

Délibération N°2020-23 : ELECTION DU MAIRE.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Christian RUFFINATTO a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Délibération N°2020-24 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS au MAIRE.

L'assemblée fixe à QUATRE le nombre d'adjoints au maire de la commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-25 : ELECTION DES ADJOINTS.

Après constat des opérations électorales, Monsieur le Maire déclare installés, dans leurs fonctions :

- Monsieur Patrick MERLE 1^{ère} adjoint
- Monsieur Bruno CHABERT 2^e adjoint
- Madame Josiane DEFLAUX 3^e adjoint
- Monsieur Eric ARIAS 4^e adjoint

Délibération N°2020-26 : LECTURE et REMISE de la CHARTE de l'ELU LOCAL.

L'assemblée prend acte de la lecture de la charte de l'élue local par Monsieur le Maire et de la remise d'un exemplaire de ladite charte à chaque conseiller municipal.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-27 : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

En application de l'article L. 2122-22 du CGCT, le maire obtient délégation du conseil municipal, pour la durée de son mandat, des pouvoirs énumérés ci-dessous :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les travaux, fournitures et services, dans la limite des seuils, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code,
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal : Une délibération spécifique détaillée est prise.
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal : 100 000 € par an ;
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 de ce même Code ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme, ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Projet de délibération N° 2020- : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE.

AJOURNEE

Délibération N°2020-28 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS.

L'assemblée prend acte de l'indemnité de fonction du Maire, de droit au plafond maximum, sans qu'il soit besoin de délibérer (article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016).

L'assemblée fixe les indemnités de fonction allouées aux 4 adjoints, au taux de 19.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} juin 2020,

Il est précisé que ces indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction de la réglementation en vigueur.

APPROUVE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 12H45.

Fait à Ménerbes, le 29 Mai 2020



Le Maire,

Christian RUFFINATTO





MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 JUIN 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 29/05/2020

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN (Arrivé délibération n°2020-33) – M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN – Mme Catherine ESTABLIE – M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentée : Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à M. Eric ARIAS.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ESTABLIE.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 23 Mai 2020, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2020-29 : LOCATION LOGEMENT, SIS 61 B PLACE DE L'HORLOGE, 1^{er} JUIN 2020.

DECIDE qu'un bail d'habitation est établi entre la commune et Monsieur Léon DELABY-HERBAUX pour la location du logement communal 61 B Place de l'Horloge à Ménerbes.

Délibération N°2020-30 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE.

DECIDE à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire, les pouvoirs :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice à l'exception de la plainte avec constitution de partie civile, ou de la défendre dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions et quel que soit le degré de juridiction concernée, y compris en matière pénale, notamment lorsqu'il y a lieu de constituer la commune partie civile, à l'exception des actions en paiement intentées contre la commune dont le montant présenté dans la demande initiale est supérieur à 50 000 € (cinquante mille euros),
- de désigner un avocat chargé de défendre les intérêts de la commune ainsi qu'un avocat postulant lorsque sa présence est nécessaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-31 : DESIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA CCPAL.

PREND ACTE à l'unanimité, du courrier de Monsieur le Maire portant démission de sa qualité de conseiller communautaire.

DESIGNE Monsieur Patrick MERLE, 1^{er} Adjoint au Maire en qualité de conseiller communautaire titulaire, et Monsieur Bruno CHABERT, 2^{ème} adjoint au Maire, en qualité de conseiller communautaire suppléant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-32 : MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL – RECTIFICATION DE LIMITE DE PROPRIETE.

AUTORISE par 13 voix pour et 1 abstention, la rétrocession à titre gracieux, les frais de géomètres et d'actes étant à la charge de la commune,

DESIGNE l'office notarial de Ménerbes à l'effet d'établir l'acte rectificatif.

APPROUVE PAR 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N°2020-33: CONSTRUCTION D'UN GARAGE COMMUNAL POUR LES SERVICES TECHNIQUES – MAITRISE D'ŒUVRE.

APPROUVE à l'unanimité, la proposition de l'équipe de Maîtrise d'œuvre Monique GUIGUE – Isabelle SUSAN-NIBBIO.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-34 : DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

FIXE à l'unanimité, à 8 (huit) le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

DESIGNE les élus ci-dessous au Conseil d'administration du CCAS :

- Mme Josiane DEFLAUX - Mme Henriette TURCO

- Mme Tephén PITOT - M. Yannick MARTIN

ACTE de la nomination des 4 (quatre) autres Membres, représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, par arrêté du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 20h10.

Fait à Ménerbes, le 9 juin 2020



Le Maire,

Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 JUIN 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 22/06/2020

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN – M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Chantal BASIN – Mme Catherine ESTABLIE – M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Secrétaire de séance : Mme Muriel BERNARD.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 5 Juin 2020, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2020-35 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AN 445 – 447.

Délibération N°2020-36 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AD 528 (ex AD 525) contre AD 535 (ex AD 396).

Echange de parcelles entre la SCI La Bastide des Truffiers et Monsieur et Madame Jean Michel SERRA

Délibération N°2020-37 : DELEGUES AUPRES DES ASSOCIATIONS COMMUNALES.

PREND ACTE à l'unanimité, de la désignation des délégués auprès des associations de la commune :

ASSOCIATIONS	Délégués
LA STRADA	M. Patrick MERLE - Mme Tephén PITOT.
L'ECOLE DU CHAT DE MENERBES	Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO.
LE FOYER RURAL	M. Patrick MERLE - Mme Muriel BERNARD.
LE COMITE DES FETES	Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD.
LA SOCIETE DE CHASSE « LA PHILOSOPHE »	M. Eric ARIAS.
LI BARRULAÏRE	Mme Josiane DEFLAUX – Mme Henriette TURCO.
L'UNION SPORTIVE MENERBIENNE	M. Alain JOUBERT-BOMPARD.
LE SOU DES ECOLES	Mme Tephén PITOT Mme Henriette TURCO.
LE FOND JANE EAKIN	M. Gilles CAILLE - Mme Catherine ESTABLIE.
COOPERATIVES SCOLAIRES	M. Bruno CHABERT.
L'USEP (Union sportive des écoles primaires)	M. Bruno CHABERT.
L'ASSOCIATION DES BOULISTES	M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX.
LE CHŒUR DU LUBERON	M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD.

UN LIEU UNE ŒUVRE	M. Yannick MARTIN - M. Gilles CAILLE.
LES AMIS DE ST-HILAIRE	M. Yves LERNOUT - Mme Catherine ESTABLIE.
INSIEME	Mme Josiane DEFLAUX – Mme Tephen PITOT - Mme Henriette TURCO.
LE SILENE ET L'ORTIE	M. Eric ARIAS - Mme Henriette TURCO.
MENERBES PATRIMOINE	M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.
DADY	Mme Henriette TURCO.
LES MUSICALES DU LUBERON	M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.
PROTEGEONS MENERBES	M. Patrick MERLE - M. Eric ARIAS.
TENNIS CLUB DE MENERBES - OPPEDE	M. Eric ARIAS - Mme Chantal BASIN.
MAM	Mme Josiane DEFLAUX – Mme Henriette TURCO.
STAPPAS.CIE	Mme Tephen PITOT - M. Yannick MARTIN.
DE L'ESSENCE DANS MES VEINES	M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - M. Yannick MARTIN.
LA COPA	M. Patrick MERLE - Mme Josiane DEFLAUX – Mme Michelle REY-MILLWARD.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-38 : COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES.

DECIDE à l'unanimité, de la composition des commissions communales ci-dessous :

Commission communale des Finances : M. Patrick MERLE - Mme Muriel BERNARD - Mme Henriette TURCO - Mme Michelle REY-MILLWARD - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Commission d'appel d'offres : Outre le Maire Président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Les 3 membres titulaires sont : M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - M. Eric ARIAS.

Les 3 membres suppléants sont : Mme Josiane DEFLAUX – Mme Muriel BERNARD - Mme Henriette TURCO.

Monsieur le Maire propose que la commission consultative MAPA soit composée des mêmes membres.

Commission de délégation de service public : Outre le Maire Président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Les membres titulaires sont : M. Patrick MERLE - M. Yves LERNOUT - Mme Michelle REY-MILLWARD.

Les membres suppléants sont : Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Gilles CAILLE.

Commission Bâtiments - Sécurité : M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Muriel BERNARD - M. Yves LERNOUT - Mme Henriette TURCO.

Commission Chemins – Forêt : M. Patrick MERLE - M. Eric ARIAS - M. Yves LERNOUT.

Commission Urbanisme- Signalétique : Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.

Commission Culture, Tourisme et Patrimoine : M. Patrick MERLE - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE – M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Commission Sports Loisirs : M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Commission Cimetière : M. Eric ARIAS - Mme Tephen PITOT - M. Yves LERNOUT - Mme Henriette TURCO - Mme Michelle REY-MILLWARD.

Commission Communication : M. Patrick MERLE - Mme Tephen PITOT - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE.

Commission Communale de sécurité : M. Bruno CHABERT - M. Yves LERNOUT.

Commission Stationnement et de circulation : M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Chantal BASIN.

Correspondant défense : Conformément à la circulaire du 26.10.2001 instaurant un réseau de correspondants défense dans les communes, destiné à développer le lien entre l'Armée et la Nation : M. Eric ARIAS.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-39: DELEGUES AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON.

DESIGNE à l'unanimité, M. Patrick MERLE en tant que délégué titulaire et M. Yves LERNOUT en tant que délégué suppléant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-40 : DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN (SEV).

DESIGNE à l'unanimité, M. Christian RUFFINATTO en tant que délégué titulaire et M. Eric ARIAS en tant que délégué suppléant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-41: DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE FORESTIER.

DESIGNE à l'unanimité, M. Christian RUFFINATTO en tant que délégué titulaire et M. Eric ARIAS en tant que délégué suppléant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-42 : PROPOSITION DE DELEGUES A LA CCPAL, POUR LES

PROPOSE à l'unanimité, les délégués comme suit :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL RIVIERE COULON-CALAVON

Proposition de délégué titulaire : M. Patrick MERLE,

Proposition de délégué suppléant : M. Bruno CHABERT.

SYNDICAT DURANCE-VENTOUX

Proposition de délégué titulaire : M. Christian RUFFINATTO,

Proposition de délégué suppléant : M. Patrick MERLE.

SIRTOM

Proposition de délégué titulaire : Mme Josiane DEFLAUX,

Proposition de délégué suppléant : M. Yves LERNOUT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-43: DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DE L'ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE ».

DESIGNE à l'unanimité, les délégués suivants :

Le délégué titulaire :

- M. Yannick MARTIN domicilié 75 Chemin de la Carrière 84560 MENERBES.

Le délégué suppléant :

- M. Christian RUFFINATTO domicilié 195 Chemin de Valmenon 84560 MENERBES.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-44 : DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE VAUCLUSE.

DESIGNE à l'unanimité, les délégués suivants :

Le délégué titulaire :

- M. Eric ARIAS domicilié 24 Avenue Marcellin Poncet 84560 MENERBES.

Le délégué suppléant :

- M. Christian RUFFINATTO domicilié 195 chemin de Valmenon 84560 MENERBES.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-45: PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).

DESIGNE à l'unanimité, 24 personnes selon la liste ci-dessous.

Elus

M. Patrick MERLE
M. Bruno CHABERT
Mme Josiane DEFLAUX
M. Eric ARIAS
Mme Tephén PITOT
Mme Muriel BERNARD
M. Yannick MARTIN
M. Yves LERNOU
M. Gilles CAILLE
Mme Henriette TURCO
Mme Michelle REY-MILLWARD
Mme Chantal BASIN
Mme Catherine ESTABLIE
M. Alain JOUBERT- BOMPARD

Non Elus

M. David BAEZA
M. Armand DEFLAUX
M. Ghislain HELAS
M. Alain BOFFREDO
Mme Annie PEYRON
M. Pierre CASTELLAN
M. François SILVESTRE
M. Hubert MOLINAS
M. Romain CARRIOL
M. Damien VINCENT

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-46 : ACQUISITION D'UN TERRAIN.

APPROUVE par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), l'acquisition par la commune de la parcelle AS 521p pour la somme de 1€ symbolique,
MANDATE la SCP Chantal BASIN, Valérie BASIN et Marie VERE pour établir l'acte notarié,
PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
AUTORISE Monsieur Patrick MERLE pour représenter la commune et signer tout document dans ce dossier.

APPROUVE PAR 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N°2020-47: CONVENTION SURVEILLANCE DE LA FORET (BONNIEUX-LACOSTE-MENERBES).

ACCEPTÉ à l'unanimité, le principe d'engagement d'un agent communal par la commune de Lacoste pour la surveillance et l'entretien de l'espace naturel sensible de la Forêt des cèdres du Petit Luberon,
S'ENGAGE à participer financièrement au coût de ce recrutement,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la surveillance et l'entretien de l'espace naturel sensible de la Forêt des cèdres du Petit Luberon.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-48 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS.

AUTORISE à l'unanimité, le recrutement :

- De deux emplois d'adjoint technique saisonnier pour le gardiennage des parkings payants pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 octobre 2020,
- d'un emploi d'adjoint technique saisonnier pour l'entretien de la voirie pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 octobre 2020,

APPROUVE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 20h15.

Fait à Ménerbes, le 02 Juillet 2020



Le Maire,


Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 JUILLET 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 26/06/2020

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO (qui a quitté la salle pour les Délibérations n°2020-50 et n°2020-52) - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Chantal BASIN – M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentées : Mme Henriette TURCO a donné pouvoir à M. Bruno CHABERT,
Mme Catherine ESTABLIE a donné pouvoir à M. Patrick MERLE.

Secrétaire de séance : M. Bruno CHABERT

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 26 Juin 2020, à l'unanimité.

Délibération N°2020-49 : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2019.

APPROUVE à l'unanimité, le Compte de Gestion du Trésorier pour le Budget de la Commune - exercice 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-50 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2019.

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2019,

AUTORISE la signature de tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-51 : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON- EXERCICE 2019.

APPROUVE à l'unanimité, le Compte de Gestion du Trésorier pour le Budget de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon - exercice 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-52 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON – EXERCICE 2019.

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon pour l'exercice 2019,

AUTORISE la signature de tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-53: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020.

DECIDE à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-54 : PRISE EN CHARGE DE LOYERS PAR LA COMMUNE – Covid19.

- PAR 15 VOIX POUR :

APPROUVE la prise en charge des loyers d'avril et mai 2020 par la commune pour Madame Pauline BAR, esthéticienne, ainsi qu'une partie du loyer du 2e trimestre pour la Maison de la Truffe et du Vin.

- PAR 14 VOIX POUR ET 1 CONTRE

APPROUVE la prise en charge des loyers d'avril et mai 2020 par la commune pour Messieurs Lionel VILLEGAS, kinésithérapeute, et Wissem FEKIRI, ostéopathe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier

APPROUVE

Délibération N°2020-55: INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE – COVID19

DECIDE à l'unanimité, du versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la commune qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier

APPROUVE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19H30

La séance est levée à 19h30.

Fait à Ménerbes, le 08 Juillet 2020

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 06/07/2020

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX — Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentés : M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Bruno CHABERT,
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à Mme Henriette TURCO.

Absents : M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUT - Mme Chantal BASIN.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ESTABLIE.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 2 Juillet 2020, à l'unanimité.

Délibération N°2020-56 : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27.09.2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2020-812 du 29 juin 2020, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner les délégués et leurs suppléants qui constitueront le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

DESIGNE en tant que délégués titulaires :

M. Patrick MERLE - M. Christian RUFFINATTO - M. Eric ARIAS

et en tant que délégués suppléants :

M. Gilles CAILLE - Mme Josiane DEFLAUX - M. Bruno CHABERT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La séance est levée à 19H15

Fait à Ménerbes, le 16 Juillet 2020

Le Maire,



Christian RUFFINATTO





MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 06/07/2020

La séance est ouverte à 19h15, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE (Départ délibération n°2020-65)- M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX — Mme Tephén PITOT - M. Yannick MARTIN (Arrivé délibération n°2020-59)- M. Yves LERNOUT (Arrivé délibération n°2020-58) - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN (Arrivée délibération n°2020-58) - Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentés : M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Bruno CHABERT,
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à Mme Henriette TURCO.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ESTABLIE.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 10 Juillet 2020 à 19h, à l'unanimité.

Délibération N°2020-57 : DELEGUES AUPRES DES ASSOCIATIONS COMMUNALES - MODIFICATION DELIBERATION N° 2020 - 37.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-37 du 26 juin 2020 et propose à l'assemblée d'apporter quelques modifications de délégués auprès des associations de la Commune. Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se manifester pour chaque association.

PREND ACTE à l'unanimité, de la désignation modificative des délégués auprès des associations de la commune :

ASSOCIATIONS	DELEGUES
LA STRADA	M. Patrick MERLE - Mme Tephén PITOT.
L'ECOLE DU CHAT DE MENERBES	Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO.
LE FOYER RURAL	M. Patrick MERLE - Mme Muriel BERNARD.
LE COMITE DES FETES	Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD.
LA SOCIETE DE CHASSE « LA PHILOSOPHE »	M. Eric ARIAS.
LI BARRULAÏRE	Mme Josiane DEFLAUX – Mme Henriette TURCO.
L'UNION SPORTIVE MENERBIENNE	M. Alain JOUBERT-BOMPARD.
LE SOU DES ECOLES	Mme Tephén PITOT Mme Henriette TURCO.
LE FOND JANE EAKIN	M. Gilles CAILLE - Mme Catherine ESTABLIE.
COOPERATIVES SCOLAIRES	M. Bruno CHABERT.
L'USEP (Union sportive des écoles primaires)	M. Bruno CHABERT.
L'ASSOCIATION DES BOULISTES	M. Yannick MARTIN - Mme Josiane DEFLAUX.
LE CHŒUR DU LUBERON	M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD.
UN LIEU UNE ŒUVRE	M. Yannick MARTIN - M. Gilles CAILLE.
LES AMIS DE ST-HILAIRE	M. Yves LERNOUT - Mme Catherine ESTABLIE.

INSIEME	Mme Josiane DEFLAUX – Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO.
LE SILENE ET L'ORTIE	M. Eric ARIAS - Mme Henriette TURCO.
MENERBES PATRIMOINE	M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.
DADY	Mme Henriette TURCO.
LES MUSICALES DU LUBERON	M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.
PROTEGEONS MENERBES	M. Patrick MERLE - M. Eric ARIAS.
TENNIS CLUB DE MENERBES - OPPEDE	M. Eric ARIAS - Mme Chantal BASIN.
MAM	Mme Josiane DEFLAUX – Mme Henriette TURCO.
STAPPAS.CIE	Mme Tephén PITOT - M. Yannick MARTIN.
DE L'ESSENCE DANS MES VEINES	M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - M. Yannick MARTIN.
LA COPA	M. Patrick MERLE - Mme Josiane DEFLAUX – Mme Michelle REY-MILLWARD.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-58 : COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES – MODIFICATION DELIBERATION 2020-38

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-38 du 26 juin 2020 et propose à l'assemblée d'apporter quelques modifications dans certaines commissions communales qui seront chargées d'étudier les dossiers et questions dans divers domaines.

DECIDE à l'unanimité, de la composition des commissions communales ci-dessous :

Commission des Finances : M. Patrick MERLE - Mme Muriel BERNARD - Mme Henriette TURCO - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Commission d'appel d'offres : Outre le Maire Président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Les 3 membres titulaires sont : M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - M. Eric ARIAS.

Les 3 membres suppléants sont : Mme Josiane DEFLAUX – Mme Muriel BERNARD - Mme Henriette TURCO.

Monsieur le Maire propose que la commission consultative MAPA soit composée des mêmes membres.

Commission de délégation de service public : Outre le Maire Président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Les membres titulaires sont : M. Patrick MERLE - M. Yves LERNOUT - Mme Michelle REY-MILLWARD.

Les membres suppléants sont : Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Gilles CAILLE.

Commission Bâtiments : M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Muriel BERNARD - M. Yves LERNOUT - Mme Henriette TURCO.

Commission Chemins – Forêt : M. Patrick MERLE - M. Eric ARIAS - M. Yves LERNOUT.

Commission Urbanisme- Signalétique : Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.

Commission Culture, Tourisme et Patrimoine : M. Patrick MERLE - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE – M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Commission Sports Loisirs : M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Commission Cimetière : M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - M. Yves LERNOUT - Mme Henriette TURCO - Mme Michelle REY-MILLWARD.

Commission Communication : M. Patrick MERLE - Mme Tephén PITOT - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE.

Commission Communale de sécurité : M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - M. Yves LERNOUT.

Commission Stationnement et de circulation : M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Chantal BASIN.

Correspondant défense : Conformément à la circulaire du 26.10.2001 instaurant un réseau de correspondants défense dans les communes, destiné à développer le lien entre l'Armée et la Nation : M. Eric ARIAS.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-59: DETR 2020 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

APPROUVE à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous.

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
Maîtrise d'Œuvre			DETR 2020 sur 400 000 €	152 000 €	38%
Etudes			S/total aides publiques Etat (HT)	€	%
			Conseil Départemental - Contractualisation		%
Travaux	550 000 €	100%	174 150 € (= 31,66% % de 550 000 €)	€	%
			plafonné sur 400 000 €	126 655 €	32%
			S/total autres aides publiques (HT)	€	%
			Autofinancement	121 345 €	30%
			S/total autofinancement (HT)	€	%
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)	550 000 €	100%	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	400 000 €	100%
dépenses plafonnées à	400 000 €				

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-60 : AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES.

DECIDE à l'unanimité, d'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites à Madame Valérie GUIGON, Comptable public du Centre des Finances publiques d'APT, comme indiqué ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-61: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT-LUBERON.

APPROUVE à l'unanimité, la mise à disposition du personnel communal du Point Info Tourisme auprès de l'intercommunalité pour la mandature 2020-2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle entre la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon et la commune, ainsi que tout autre document pour ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-62 : APPROBATION DE LA CESSION IMPASSE RUE KLEBER GUENDON.

CONFIRME par 1 ABSTENTION et 14 Voix POUR, la cession des parcelles AT 405 et 545 soit 20m2 au prix de 60€/m2 soit MILLE DEUX CENTS EUROS (1200€), à la SCI PROVIDENCE, société dont le siège social à MENERBES Chemin des Vignes RCS AVIGNON 800264111, et venant aux droits de M et Mme CLAIR.

MANDATE la SCP Chantal BASIN Valérie BASIN et Marie VERE, Notaires associées à MENERBES à l'effet de recevoir l'acte de vente, aux frais du propriétaire.

PRECISE que tous les frais inhérents à l'opération sont à la charge du propriétaire.

APPROUVE PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N°2020-63: MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU.

DECIDE à l'unanimité, de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, **du 31 aout au 2 octobre 2020**, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de Ménerbes aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

PRECISE que le dossier comprend :

- le dossier de modification simplifiée,
- les avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme transmis en mairie.

PRECISE qu'un avis au public sur l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie de Ménerbes.

L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

PRECISE qu'à l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Ménerbes pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le préfet.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-64: RESTRUCTURATION DE LA CUISINE DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION.

APPROUVE à l'unanimité, le lancement d'une consultation pour la mise aux normes de la cuisine.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-65 : CONSTITUTION PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE DANS UNE AFFAIRE D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME.

DECIDE à l'unanimité, de ne pas se constituer partie civile dans l'affaire exposée ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 20H15

Fait à Ménerbes, le 16 Juillet 2020



Le Maire,

Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 JUILLET 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 17/07/2020

La séance est ouverte à 18h, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS — Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUET - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Michelle REY-MILLWARD - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentés : Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS,
Mme Catherine ESTABLIE a donné pouvoir à M. Patrick MERLE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel BERNARD.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 10 Juillet 2020 à 19h15, à l'unanimité.

Délibération N°2020-66 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE LA COMMUNE.

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2019 sur le Budget Primitif 2020 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

- Report de l'excédent au compte 002 : 0 €

Section d'Investissement :

- Affectation au compte 1068 : 275 847.75 €
- Report de l'excédent au compte 001 : 542 612.60 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-67 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE.

APPROUVE à l'unanimité, le Budget Primitif de la commune pour l'Exercice 2020 comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 367 000 €,
- Section d'investissement : 2 864 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-68: AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN.

DECIDE à l'unanimité, d'affecter les résultats 2019 sur le Budget Primitif 2020 MTVL de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

- Report de l'excédent au compte 002 : 4 322.13 €,

Section d'Investissement :

- Affectation au compte 1068 : 70 000.00 €
- Report de l'excédent au compte 001 : 64 543.39 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-69 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN.

APPROUVE à l'unanimité, le Budget Primitif de la Maison de la Truffe et du Vin pour l'exercice 2020 comme suit :

- Section de fonctionnement : 57 000.00 €,
- Section d'investissement : 157 600.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-70: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS.

APPROUVE à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations.

DECIDE d'inscrire cette dépense au compte 6574 de la section de fonctionnement du Budget Primitif de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-71 : DEMANDES DE SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS DIVERSES.

APPROUVE à l'unanimité, le versement de la cotisation de 217,51 € à l'Association des Maires de Vaucluse.

APPROUVE le versement de la cotisation de 918.00 € au Syndicat Mixte Forestier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19H22

Fait à Ménerbes, le 23 Juillet 2020



Le Maire,

Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 02 OCTOBRE 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 28/09/2020

La séance est ouverte à 18h, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménéribes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS — Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentées : Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à M. Gilles CAILLE,
Mme Catherine ESTABLIE a donné pouvoir à M. Patrick MERLE.

Absente : Mme Chantal BASIN.

Secrétaire de séance : Mme Tephén PITOT.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 22 Juillet 2020 à 18h00, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2020- 72 : Sans Décision.

Décision Municipale N°2020- 73 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AT 233.

Décision Municipale N°2020- 74 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AK 497.

Décision Municipale N°2020- 75 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AT 201.

Décision Municipale N°2020- 76 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AT 73

Décision Municipale N°2020- 77 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la cession de fonds de commerce par Madame LEBRIS Marie-Pierre au profit de Madame Isabelle BELARDY

Décision Municipale N°2020- 78 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AR 154 et 153.

Délibération N°2020-79 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021.

NOMME à l'unanimité, Madame Suzanne DANGLA, coordonnatrice pour le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-80 : ACCEPTATION D'UN DON DE LA FONDATION POUR MENERBES, SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE.

ACCEPTE à l'unanimité, le don de 20 000 € de la Fondation pour Ménerbes, sous l'égide de la Fondation de France, destiné au financement de la restauration de l'éclairage intérieur de l'Eglise Saint Luc.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-81: ACCEPTATION D'UN DON.

ACCEPTE à l'unanimité, le don de Monsieur Bernard MONNIER (SAS BRJM Patrimoine) d'un montant 5 802€ pour l'installation d'un poteau incendie, route du stade.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-82 : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI) : DESIGNATION DES DELEGUES.

DESIGNE à l'unanimité, les délégués suivants : Titulaire : M. Patrick MERLE, Suppléant : M. Christian RUFFINATTO.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-83: COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CID): DESIGNATION DES DELEGUES.

DESIGNE à l'unanimité, les délégués suivants : Titulaire : Monsieur Patrick MERLE, Suppléant : M. Christian RUFFINATTO.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-84 : COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA CCPAL : DESIGNATION DES MEMBRES.

DESIGNE à l'unanimité, les élus ci-dessous mentionnés dans les différentes commissions thématiques communautaires.

Accessibilité des services au public (Petite Enfance - Jeunesse, EFS) : Mme Tephén PITOT

Aménagement du territoire (SCOT, PLH, Urbanisme, Gens du voyage) : M. Christian RUFFINATTO

Communication : M. Yves LERNOUT

Développement économique et attractivité du territoire : M. Patrick MERLE

Enseignement artistique, éducation et action culturelle : M. Gilles CAILLE

Environnement et transition énergétique (GEMAPI, Développement durable, Déchets) : M. Yves LERNOUT

Patrimoine - Travaux - Accessibilité handicapés : M. Bruno CHABERT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-85 : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : PROPOSITION DE DELEGUES aupres de la CCPAL.

PROPOSE à l'unanimité, les délégués suivants : Titulaire : M. Patrick MERLE, Suppléant : M. Christian RUFFINATTO.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-86: SPL TERRITOIRE 84 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET AUX ASSEMBLEES GENERALES.

DESIGNE à l'unanimité, le délégué suivant : M. Christian RUFFINATTO.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-87 : CONSTRUCTION D'UN GARAGE COMMUNAL : ETUDE DE SOL.

DECIDE à l'unanimité, de retenir l'offre de la Sté ERG Géotechnique pour le montant de 4 700 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-88: CONSTRUCTION D'UN GARAGE COMMUNAL : MISSIONS CSPS ET CTC.

DECIDE à l'unanimité, de retenir pour la mission CTC l'offre de la Sté QUALICONSULT pour le montant de 3 900 € HT.

DECIDE de retenir pour la mission CSPS l'offre de la Sté SOCOTEC pour le montant de 2 455.63 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-89 : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2020.

APPROUVE à l'unanimité, la participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 200 € forfaitaire. Le versement sera effectué auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-90 : DESIGNATION D'UN SYNDIC POUR LA GESTION DE LA COPROPRIETE « RESIDENCE LES FARINETTES », ROUTE DES ECOLES.

APPROUVE à l'unanimité, la proposition de l'Agence FONCIA pour un montant annuel de gestion de 2 100 € HT. Le contrat sera signé à compter du 1^{er} novembre 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-91: ETUDE DE FAISABILITE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DU VILLAGE VISANT A AMELIORER L'ACCES ET LE STATIONNEMENT.

DECIDE à l'unanimité, de lancer une étude de faisabilité pour le réaménagement de l'entrée EST du village visant à améliorer l'accès et le stationnement.

DECIDE d'engager une consultation auprès de plusieurs bureaux d'étude.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19H00

Fait à Ménerbes, le 10 Octobre 2020

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 24/10/2020

La séance est ouverte à 18h, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménéribes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS — Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUET - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN (Arrivée délibération n°2020-103).

Représentées : Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT,
Mme Catherine ESTABLIE a donné pouvoir à M. Patrick MERLE.

Absent : M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Secrétaire de séance : Mme Muriel BERNARD.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 2 Octobre 2020 à 18h00, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2020- 92 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AE 483 (ex 386) – 484 (ex 386) – 485 (ex 477) – 486 (ex 477).

Décision Municipale N°2020- 93 : CONTRAT DE LOCATION POUR LES ILLUMINATIONS DE NOEL 2020 A 2022 INCLUS ;

DECIDE de retenir la proposition de la Société BLACHERE ILLUMINATIONS, ZI Les Bourguignons 84400 APT.

Décision Municipale N°2020- 94 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles suivantes : AT 87 – AT 122p (548)

Décision Municipale N°2020- 95 : LOCATION LOGEMENT, SIS 60 B KLEBER GUENDON AU 1^{er} NOVEMBRE 2020.

DECIDE : Un bail d'habitation est établi entre la commune et Madame Barbara CHEVRIER pour la location du logement communal à compter du 1^{er} novembre 2020.

Décision Municipale N°2020- 96 : CONTRAT DE LOCATION POUR LE PARC DES PHOTOCOPIEURS DE LA COMMUNE.

DECIDE de retenir la proposition de de la Société SBR, 91 Avenue Véran Dublé 84300 – CAVAILLON.

Délibération N°2020-97 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE.

REFUSE à l'unanimité, le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2021.

DEMANDE à Monsieur le Maire d'en informer la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2020-98 : RENOUELEMENT DROIT AU BAIL POUR LA SOCIETE DE CHASSE « LA PHILOSOPHE ».

APPROUVE à l'unanimité, le renouvellement du bail de location des terres communales à la société de chasse «La philosophe» pour les années 2020 à 2025.

FIXE le loyer annuel à la somme de 30 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020-99: FIXATION DU TARIF DE LA CARTE POUR LE DROIT DE FOUILLES DES TRUFFES 2020-2021.

FIXE à l'unanimité, le montant de la carte à 100 € pour le droit de fouille des truffes sur les terrains communaux.

DECIDE que ce tarif est valable pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N°2020-100 : ACHAT 20 LIVRES «LA VIE RURALE AU 17^e SIECLE A MENERBES » DE MENERBES PATRIMOINE.

APPROUVE à l'unanimité l'achat de 20 livres « La vie rurale au XVII^{ème} siècle à Ménerbes » à Ménerbes Patrimoine au prix de 18 € l'unité, soit un montant total de 360 €,

APPROUVE la vente de ces livres au prix de 18 € l'unité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020-101: LIBERALITES REÇUES POUR LE TOURNAGE D'UN CLIP VIDEO.

ACCEPTE à l'unanimité, le chèque de 1 500 € de Monsieur ROUX Yannick au titre de libéralités reçues pour le tournage d'un clip vidéo les 27 et 28 septembre 2020.

PRECISE que cette somme sera inscrite au compte 7713 – Libéralités reçues.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier

Délibération N°2020-102 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES POUR LES RISQUES STATUTAIRES.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de GENERALI VIE/Cabinet GRAS SAVOYE pour une prime d'assurances annuelle concernant les risques statutaires de 19 848 € TTC au taux de 6.58 %,

PRECISE que le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020-103 : MISE EN LUMIERE DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE SAINT-LUC : LANCEMENT D'UN MARCHE.

APPROUVE à l'unanimité, le lancement d'un marché pour la réalisation des travaux d'éclairage intérieur de l'église Saint-Luc.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2020-104: ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX.

AUTORISE à l'unanimité l'achat de chèques cadeaux pour l'ensemble des agents municipaux, auprès du Groupe La Poste, pour un montant total de 2 824 € TTC.

PRECISE que Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Délibération N°2020-105 : SYNDICAT MIXTE FORESTIER : TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT PISTE DE PIEMONT NORD PL 26.

APPROUVE à l'unanimité, les travaux du Syndicat mixte forestier du Thor.

ACCEPTE la prise en charge par la commune, d'un montant de 6 076,80 € HT pour ces travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N°2020-106: RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS RECENSEURS.

DECIDE à l'unanimité, de créer 3 emplois non titulaires, d'agents recenseurs, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour procéder au recensement de la population prévu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement de trois agents recenseurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2020-107 : LOCATION DU GARAGE ET DU JARDIN EN FACE DE LA MAISON JANE EAKIN.

APPROUVE par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, la location du garage et du jardin en face de la Maison Jane Eakin, sis rue Sainte Barbe, à Madame et Monsieur Gérard MURGIER pour 216 €/mois, **PRECISE** que la location fera l'objet d'une convention à titre précaire, à compter du 1^{er} novembre 2020 pour un an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2020-108: DESAFFECTATION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL CADASTRE AP 457 ET 466 ET ENQUETE PUBLIQUE.

INDIQUE par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, que l'ancien chemin rural est désaffecté à l'usage du public,

DECIDE d'ouvrir une enquête publique et permettre la vente des parcelles AP 457 et 466 (69 m²),

AUTORISE Monsieur le maire à saisir le Tribunal Administratif de Nîmes afin de désigner un commissaire enquêteur,

PRECISE que les frais d'enquête publique et les frais de l'acte demeureront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020-109: CESSION DE TERRAIN DE MONSIEUR ET MADAME OOSTERBAAN AU PROFIT DE LA COMMUNE.

ACCEPTE par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, la cession de 591 m² au profit de la commune pour un euro symbolique,

DESIGNE Maître BASIN pour établir les actes notariés correspondants,

PRECISE que les frais de l'acte seront à la charge du cédant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La séance est levée à 19H07

Fait à Ménerbes, le 4 Novembre 2020

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 17/11/2020

La séance est ouverte à 11h, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Menerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX — Mme Tephén PITOT (sortie pour la délibération n° 112-2020) - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.

Représentés : M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO,
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à M. Yves LERNOUT,
M. Alain JOUBERT-BOMPARD a donné pouvoir à M. Gilles CAILLE.

Absente : Mme Catherine ESTABLIE.

Secrétaire de séance : M. Bruno CHABERT.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 30 Octobre 2020 à 18h00, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2020 - 110 : CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL « RESERVATION ET GESTION DE SALLES ».

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat de maintenance de la société ARG SOLUTIONS, sise 120 Rue Jean Dausset, AGROPARC- Technicité n°8-84140-AVIGNON.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une période de 3 ans.

Article 3 : Le montant annuel du contrat est fixé à 300 € HT soit 360 € TTC.

Délibération N°2020 - 111 : RESTAURATION DU RETABLE DE SAINT-JOSEPH DE L'EGLISE SAINT-LUC : AUTEL ET FAUX-BUFFETS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLE.

APPROUVE à l'unanimité, les travaux de restauration des objets mobiliers constitués de l'autel et des faux buffets de Saint-Joseph, par l'Atelier TOURNILLON pour un montant de 25 906.71 € HT.

DEMANDE l'octroi d'une subvention de 40 % soit 10 362.68 € auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, et à signer toutes pièces nécessaires dans ce dossier.

Délibération N°2020 - 112 : PRISE EN CHARGE DE LOYERS PAR LA COMMUNE POUR LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) – Covid19.

APPROUVE à l'unanimité, la prise en charge des loyers d'avril et mai 2020, par la commune, pour la MAM pour un montant total de 1 120 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier.

Délibération N°2020 - 113: ANNULATION DES REDEVANCE 2020 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES PLACETTES.

RENONCE à l'unanimité, à appeler les redevances 2020 d'occupation du domaine public pour les différentes placettes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier.

Délibération N°2020 - 114 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2019.

PREND ACTE à l'unanimité, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019.

Délibération N°2020 - 115: DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES.

APPROUVE à l'unanimité, le recrutement d'agents contractuels afin de pourvoir au remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles, et ainsi garantir le bon fonctionnement des services.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier

Délibération N°2020 - 116 : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU.

DECIDE à l'unanimité, d'approuver le bilan de la mise à disposition au public.

DECIDE d'approuver la Modification du PLU menée sous une forme simplifiée n°3, telle qu'elle est annexée à la présente.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

DIT que le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Ménerbes et à la Préfecture de Vaucluse aux heures et jours habituels d'ouverture.

DIT que la présente délibération sera exécutoire :

- après sa réception par le Préfet ;

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2020 - 117 : REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE.

APPROUVE à l'unanimité, la restructuration et la refonte le site internet de la commune,

ACCEPTE la proposition de la société AROME d'Avignon pour un montant de 5 916 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N°2020 - 118 : DECISION MODIFICATIVE N°1 : VIREMENT DE CREDITS EN INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL 2020.

APPROUVE à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessous,

Section d'Investissement

Crédit à ouvrir :

Art 21318-19 pour éclairage intérieur Eglise.....+ 10 000 €

Art 2151-22 Programme de voirie+ 20 000 €

Art 2151-68 Aménagement accessibilité village.....+ 7 000 €

Crédit à réduire :

Art 2313-60 Construction d'un pôle médical et logements – 37 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N°2020 - 119 : VENTE DE L'APPARTEMENT N°9 DE LA RESIDENCE « LES FARINETTES ».

DECIDE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN) de vendre l'appartement n°9, le cellier, avec place de parking aux consorts DEMARETZ pour un montant de 280 000€.

CHARGE l'étude de Maître Chantal BASIN pour représenter la commune et établir l'acte notarié dans ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020 – 120 : DESAFFECTATION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL CADASTRE AP 457 ET 466 ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE.

INDIQUE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN) que la partie de l'ancien chemin rural est désaffectée à l'usage du public en ce qui concerne les parcelles ci-dessus visées,

DECIDE d'inclure à l'enquête publique et permettre la vente outre les parcelles AP 457 et 466 (69 m²) les parcelles à créer lot c (1a 33ca) et lot d (3a 89ca),

PRECISE que les frais d'enquête publique et les frais de l'acte demeureront à la charge de l'acquéreur,

CHARGE Maître Chantal BASIN d'établir l'acte notarié,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020 - 121 : APPROBATION DE L'ECHANGE DE PARCELLES ENTRE MADAME ISABELLE GLOWINSKI ET LA COMMUNE, SANS TRANSACTION FINANCIERE.

ACCEPTTE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN) l'échange des parcelles comme indiquées ci-dessus.

PRECISE que l'échange se fera sans soulte,

DESIGNE Maître BASIN pour établir l'acte notarié,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et tout acte authentique.

Délibération N°2020 – 122 : CESSION DE TERRAIN DE MONSIEUR ET MADAME MOISAND AU PROFIT DE LA COMMUNE.

ACCEPTTE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN) la cession de 611 m² au profit de la commune à l'euro symbolique,

DESIGNE Maître BASIN pour établir l'acte notarié correspondant,

PRECISE que les frais de l'acte seront à la charge du cédant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020 – 123 : DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL TRAVERSANT LA PARCELLE AD 243 ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE.

INDIQUE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), que la partie de l'ancien chemin rural AD-DP de 357m² est désaffectée à l'usage du public,

DECIDE d'ouvrir une enquête publique pour permettre la cession de cette portion de chemin aux époux MOISAND.

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir le Tribunal Administratif de Nîmes afin de désigner un commissaire enquêteur,

PRECISE que les frais d'enquête publique et les frais de l'acte demeureront à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE Maître BASIN pour établir l'acte notarié correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

Délibération N°2020 – 124 : ETUDE PAYSAGERE DE L'ENTREE EST DU VILLAGE : AVENUE MARCELLIN PONCET.

ACCEPTTE à l'unanimité, la proposition de Monsieur Olivier FOULQUIER pour le montant de 2 575.20 HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N°2020 – 125 : REAMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DU VILLAGE : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES AT 132 et AT 370 AFFECTEES A L'USAGE DU PUBLIC, AVENUE MARCELLIN PONCET.

DECIDE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), de désaffecter le parking situé en face de l'Agence Postale communale, et prononce le déclassement dudit parking.

PRECISE comme le prévoit l'article L2141-2 du CGPPP que cette désaffectation ne prendra effet que, dans un délai maximum de 3 ans à compter de ce jour, compte-tenu que le parking est encore à l'usage du public à ce jour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération N°2020 – 126 : OBLIGATION EN MATIERE DE PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL.

APPROUVE à l'unanimité, l'obligation faite en matière de permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, et application du PLU et conformément aux articles L. 421-3 et suivants du Code de l'Urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N°2020 – 127 : INSTALLATION D'UNE PLAQUE DANS LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON (MTVL).

APPROUVE à l'unanimité, l'installation d'une plaque portant le nom de Monsieur Yves ROUSSET-ROUARD dans la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La séance est levée à 12H45

Fait à Ménerbes, le 26 Novembre 2020

Le Maire,



Christian RUFFINATTO